NUMÉRO SPÉCIAL

POUR LA MONTAGNE

ANEM
www.anem.org

Le mensuel d'information de l'Association nationale des élus de la montagne
N° 262
Juillet-août 2015 - 6 €

LA MONTAGNE S'AFFICHE À PARIS

NUMÉRO
262
Juillet - août 2015

À LA UNE : Le barrage hydroélectrique du lac de Bious-Artigues, à 1 416 m d'altitude, en vallée d'Ossau, dans les Pyrénées-Atlantiques, produit l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 18 000 habitants.
Photo Manuel Blondeau / GDF-Suez / Abaca press

SOMMAIRE

P.3 La montagne, territoire de vérité
Evénement pour les montagnes de France
P.4 Alpes : l'Alpage du Rosay
P.5 Corse : le village de Castello-di-Rostino
P.6 Guadeloupe : le volcan de la Soufrière
P.7 Jura : le belvédère de la Roche Bernard
P.8 Martinique : la montagne Pelée
P.9 Massif central : le château de Montmorin
P.10 Pyrénées : le pays du Couserans
P.11 La Réunion : le piton de la Fournaise
P.12 Vosges : les habitations de Graufthal
P.13 Les cartes d'identité des massifs
L'unité montagnarde selon Martin Vanier
P.14 La fête de la Montagne à Paris
P.15 La Haute-Loire reçoit le 31e congrès

SUR LES GRILLES DU SÉNAT

Les grilles du jardin du palais du Luxembourg accueillaient, du 21 mars au 21 juillet 2015, une exposition de photos consacrée aux « Montagnes de France ».
Photo ANEM

LA MONTAGNE
TERRITOIRE DE VÉRITÉ

Président de l'ANEM et député de la Haute-Loire, Laurent Wauquiez a ouvert, le 4 juin, au Sénat, deux jours de rencontres « Montagnes de France » organisés dans le cadre d'une grande exposition de photos sur les grilles du jardin du palais du Luxembourg, à Paris, du 21 mars au 21 juillet.

« En France, la montagne est belle partout. Parce qu'elle est esthétique. Et parce qu'elle est vivante. Celle du Jura, les contreforts ariégeois, la montagne alpine, la douceur de la montagne du Massif central, la beauté des Vosges, celle de la Corse, la montagne de nos départements d'outre-mer.

C'est une chance et une force pour notre pays. Cette force que l'on tire des paysages de montagne à la beauté brute mais où l'homme et son travail sont omniprésents et où se construit un terroir en harmonie. Avec une vérité qui est celle de tout montagnard : son aptitude à transformer en une force les contraintes de la vie en montagne.

Les enjeux sont multiples mais la montagne doit en priorité répondre à deux défis majeurs. A celui d'abord du phénomène de métropolisation lié à la mondialisation. La concentration de population dans les centres les plus urbains est en train de s'accentuer avec le regroupement des universités, des centres de recherche, des activités culturelles et des habitants, dans les mêmes endroits. S'y ajoute une véritable amnésie des politiques publiques vis-à-vis de l'aménagement du territoire. C'est une tendance longue extrêmement préoccupante.

Le deuxième défi est un défi positif dont il faut appréhender tous les contours : comment entretenir le patrimoine naturel dont nous sommes les héritiers ? Comment le gérer comme étant notre bien le plus précieux à tous mais, en même temps, sans en déposséder ses habitants ? Ce sont eux qui doivent veiller sur leur montagne, laquelle n'est surtout pas un conservatoire. Ce sont eux qui doivent la protéger, et cette protection de notre environnement doit trouver son mode de conciliation avec le développement de la montagne.

LAURENT WAUQUIEZ

Président de l'ANEM, député de la Haute-Loire

Puisque la montagne est une chance pour la France, il nous faut inventer la solidarité entre les territoires à l'échelle du pays. C'est le travail que nous menons avec l'acte II de la loi Montagne. Il doit prendre en compte toutes les inégalités, toutes les disparités, tous les dysfonctionnements actuels et toutes les fragilités futures qui font peser un immense danger sur la montagne.

Plusieurs aspects sont prioritaires. Le premier me tient particulièrement à cœur : la montagne est le château d'eau de la France. C'est elle qui veille sur ce bien que l'on délivre ensuite aux territoires de plaine avec des efforts demandés aux communes de montagne trop souvent contraignants.

La reconnaissance de ce rôle de veille sur le bien environnemental doit se traduire par de nouveaux dispositifs de solidarité nationale : valorisation des dotations pour les parcs naturels, valorisation pour nos communes, valorisation pour nos communautés de communes et pour nos départements.

Le second aspect est l'accessibilité. Il est urgent que l'on donne à la montagne les mêmes atouts d'attractivité et de compétitivité qu'aux autres territoires. Cela vaut pour l'Internet, cela vaut pour l'accessibilité à la médecine, cela vaut pour toutes les nouvelles activités.

Autres points sur lesquels il nous faut travailler : la conciliation de l'expression d'un paysage avec le développement touristique et le développement économique, notamment par des solutions de proximité.

A un moment où la logique de la mondialisation débouche sur la mise sur le marché de produits qui viennent de n'importe où, qui ne sont liés ni à une racine, ni à une histoire, ni à des hommes, la montagne doit défendre cette conjonction.

La montagne a devant elle beaucoup d'opportunités. Transformons ses contraintes en atouts, c'est ce qui lui a toujours permis d'avancer. »

UN ÉVÉNEMENT POUR LES MONTAGNES DE FRANCE

Du 21 mars au 21 juillet, la beauté des massifs de l'Hexagone et d'outre-mer s'est affichée sur les grilles du jardin du palais du Luxembourg, à l'initiative de Milan Nature et Territoires (groupe Bayard-Presse), et en collaboration avec plusieurs partenaires, dont l'ANEM, et d'autres collectivités territoriales telles que la Région Rhône-Alpes et la ville de Grenoble.

Au cours de ces quatre mois, les Parisiens et les visiteurs de la capitale ont pu admirer quatre-vingts photographies toutes plus belles et parlantes les unes que les autres. « Toutes ces montagnes de France nous invitent à l'émerveillement, au dépassement de soi et au ressourcement », a commenté le président du Sénat, Gérard Larcher. De son côté, le président de l'Association, Laurent Wauquiez, a mis en relief « la relation instinctive mais enracinée des Français à la montagne » et remercié les organisateurs de ce « voyage en terre d'altitude ».

Préfacée par l'écrivain et cinéaste Philippe Claudel, une superbe revue, *Montagnes de France*, a été consacrée à l'événement.

Autre signe encourageant au moment où les députées Annie Genevard et Bernadette Laclais rédigeaient à l'attention du Premier ministre leurs propositions pour l'acte II de la loi Montagne : la fête de la Montagne 2015 est montée à Paris. Le jardin du Luxembourg lui a ouvert ses portes le dernier week-end de juin.

ALPES

L'alpage du Rosay.
Parc naturel du massif des Bauges, en Haute-Savoie.

Photo Pierre Witt

CORSE

Le village de Castello-di-Rostino.
Région de la Castagniccia. Parc naturel régional de Corse.

Photo Camille Moirenc

GUADELOUPE

Le volcan de la Soufrière.
Commune de Saint-Claude, sur l'île de Basse-Terre.

Photo Fabien Salles/Parc national de Guadeloupe

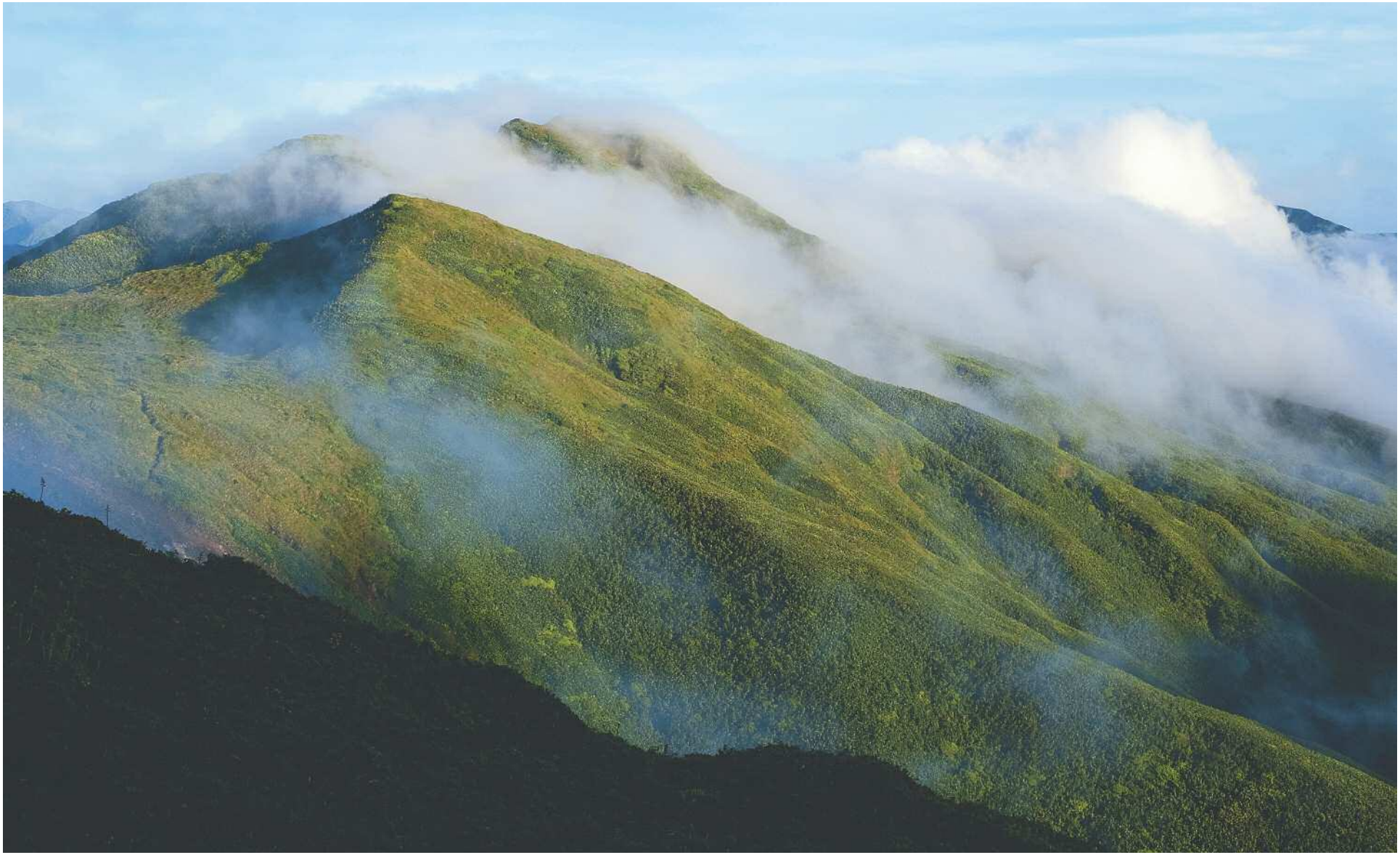

JURA

Le belvédère de la Roche Bernard.
Plateau de la forêt du Risoux. Parc naturel régional du Haut-Jura.

Photo Stéphane Godin

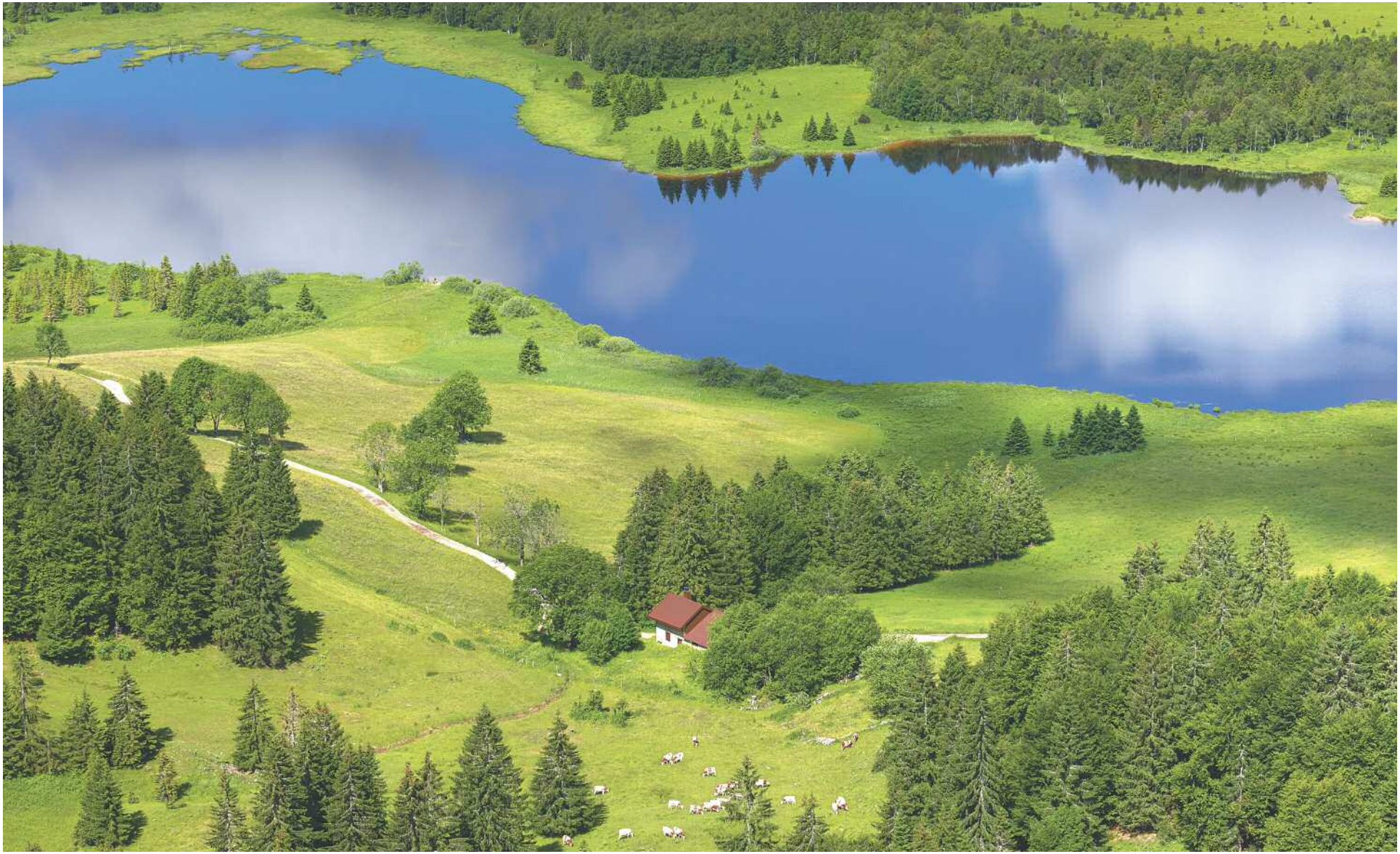

MARTINIQUE

Le volcan de la montagne Pelée.
Anse de Saint-Pierre. Parc naturel régional de Martinique.
Photo Jean-Marc Lecerf

MASSIF CENTRAL

Le château du Montmorin, en bordure des monts du Livradois.
Au fond, le Puy-de-Dôme. Parc naturel régional du Livradois-Forez.

Photo Christian Guy/Hemis.fr

PYRÉNÉES

Brume caractéristique de la province gasconne du Couserans.
Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises.

Photo Paul Palau

LA RÉUNION

Le volcan du piton de la Fournaise.
Parc naturel de La Réunion.

Photo Hervé Douris

VOSGES

Les habitations semi-troglodytiques des rochers de Graufthal.
Parc naturel régional des Vosges du Nord.

Photo Bertrand Rieger/Hemis.fr

CARTES D'IDENTITÉ DES MASSIFS

ALPES

Population totale[1]	2 791 835 hab.
Population de montagne[2]	1 661 744 hab.
Superficie du massif	39 920 km²
Superficie montagne	36 124 km²
Communes dans le massif	1 762
Communes de montagne	1 516
Nombre d'EPCI de montagne[3]	106
Régions	2
Départements	9

CORSE

Population totale[1]	319 690 hab.
Population de montagne[2]	147 359 hab.
Superficie du massif	8 744 km²
Superficie montagne	8 110 km²
Communes dans le massif	360
Communes de montagne	333
Nombre d'EPCI de montagne[3]	17
Régions	1
Départements	2

GUADELOUPE

Population totale[1]	411 507 hab.
Population de montagne[2]	210 415 hab.
Superficie du massif	1 702 km²
Superficie montagne	686 km²
Communes dans le massif	34
Communes de montagne	15
Nombre d'EPCI de montagne[3]	5
Régions	1
Départements	1

JURA

Population totale[1]	610 166 hab.
Population de montagne[2]	359 013 hab.
Superficie du massif	9 869 km²
Superficie montagne	6 396 km²
Communes dans le massif	904
Communes de montagne	517
Nombre d'EPCI de montagne[3]	29
Régions	2
Départements	3

MARTINIQUE

Population totale[1]	398 964 hab.
Population de montagne[2]	364 036 hab.
Superficie du massif	1 128 km²
Superficie montagne	987 km²
Communes dans le massif	34
Communes de montagne	29
Nombre d'EPCI de montagne[3]	3
Régions	1
Départements	1

MASSIF CENTRAL

Population totale[1]	4 062 301 hab.
Population de montagne[2]	2 098 108 hab.
Superficie du massif	84 313 km²
Superficie montagne	54 985 km²
Communes dans le massif	4 105
Communes de montagne	2 558
Nombre d'EPCI de montagne[3]	266
Régions	6 (4 en 2016)
Départements	22

PYRÉNÉES

Population totale[1]	546 714 hab.
Population de montagne[2]	393 483 hab.
Superficie du massif	18 406 km²
Superficie montagne	15 986 km²
Communes dans le massif	1 216
Communes de montagne	983
Nombre d'EPCI de montagne[3]	58
Régions	3 (2 en 2016)
Départements	6

LA RÉUNION

Population totale[1]	837 617 hab.
Population de montagne[2]	799 804 hab.
Superficie du massif	2 503 km²
Superficie montagne	2 487 km²
Communes dans le massif	24
Communes de montagne	23
Nombre d'EPCI de montagne[3]	5
Régions	1
Départements	1

VOSGES

Population totale[1]	637 208 hab.
Population de montagne[2]	362 243 hab.
Superficie du massif	7 369 km²
Superficie classée montagne	4 409 km²
Communes dans le massif	592
Communes de montagne	309
Nombre d'EPCI de montagne[3]	33
Régions	3 (2 en 2016)
Départements	6

(1) (2) Chiffres de 2014.
(3) Actuellement est considéré comme EPCI de montagne tout EPCI dont est membre au moins une commune de montagne.

L'UNITÉ MONTAGNARDE **SELON MARTIN VANIER**

Intervenant en clôture de la première des deux journées du colloque organisé au Sénat en marge de l'exposition « Montagnes de France » les 4 et 5 juin, le géographe Martin Vanier, professeur à l'université Joseph Fourier et à l'Institut de géographie alpine de Grenoble, a mis en perspective la réalité actuelle des massifs de montagne français et leurs potentialités. Son analyse est confiante malgré certaines craintes.

« Avec la montagne, nous disposons d'une construction fictive, car nos massifs offrent une telle diversité qu'il est peu réaliste de les considérer comme objectivement analogues, considère Martin Vanier. S'il existe bien un clivage au sujet de la montagne, il ne se situe pas entre endogènes (ceux qui y résident) et exogènes (ceux qui s'y rendent). Malgré cela, l'unité montagnarde n'en est pas moins une réalité qui se distingue par son âpreté. Solidarité, inventivité et persévérance sont les traits identitaires majeurs des montagnards, et tous découlent des conditions de pente, d'altitude et de climat qu'impose le milieu naturel.

Mais le grand récit national de la montagne a également besoin en permanence de lisser les tensions et les désaccords qu'il engendre de lui-même. Si de telles tensions n'existaient pas, il n'y aurait sans doute pas de politique publique spécifique à la montagne.

Bref, les échanges de cette journée ont fait la démonstration que l'unité montagnarde est une fiction politique nécessaire…

Qu'en sera-t-il demain ? Il ne fait aucun doute que la montagne, la perception que nous en avons, et la politique que l'on conduit à son égard, doivent changer profondément. Cette politique doit évoluer et c'est l'affaire de chacun d'entre nous. Aussi surprenant que cela puisse paraître, je considère que le traumatisme lié à ce nécessaire changement sera beaucoup moins violent que les mutations que les populations ont dû traverser au cours du XIXe siècle pour passer à l'ère industrielle. »

Réaffirmation, adaptation et invention ont été les trois attitudes proposées de façon récurrente au cours de la journée pour affronter le défi du changement.

« La réaffirmation relève du besoin ontologique, soutient Martin Vanier. En cela, elle est à la fois une attitude salvatrice et incontournable. Le besoin de confirmer, en les reformulant si nécessaire, les grands principes qui sous-tendent la loi Montagne du 9 janvier 1985, fait l'unanimité et, à en croire la députée Annie Genevard, le rapport sur l'acte II de la loi Montagne devrait être très imprégné de cette position.

Pour ce qui concerne l'adaptation, la montagne, avec son réflexe d'innovation chevillé au corps, semble devoir faire preuve d'une réelle aptitude.

Quant à l'inventivité, la montagne n'est pas en reste comme en témoignent des modes de fonctionnement qui lui sont propres et ont marqué son patrimoine, tels que l'agropastoralisme qui a plusieurs siècles d'ancienneté, ou plus récemment le tourisme, autour des activités de sports d'hiver.

Aujourd'hui, nous sommes sans doute au milieu de cette logique d'invention. Pour contrecarrer l'adage "bonheur privé, malheur public", il est nécessaire de ne pas perdre de vue que pour inventer quelque chose, il faut se donner au bonheur public. Or, en prenant du recul, force est de reconnaître que nous disposons de montagnes plutôt riches et bien portantes dans un pays plutôt riche et bien portant. Il ne tient donc qu'à nous d'en être suffisamment conscients pour en tirer le meilleur parti. »

Photos Chantal Dabé/ANEM

LA FÊTE DE LA MONTAGNE **UNE PREMIÈRE À PARIS**

A l'occasion de la troisième édition de la fête de la Montagne qui s'est déroulée les 27 et 28 juin, Paris Côté Montagne avait organisé le samedi 27 une journée multiactivité dans les jardins du palais du Luxembourg. Parmi les 270 événements à travers toute la France inscrits au programme de cette fête, ceux qui se sont tenus à Paris ont été une belle réussite.

En marge de l'exposition « Montagnes de France », de nombreux acteurs de la montagne, notamment la Fédération française des clubs alpins et de montagne, la Fédération française de la montagne et de l'escalade, le Peloton de gendarmerie de haute montagne (PGHM)... s'étaient mobilisés autour de la Coordination Montagne pour investir l'allée Croquet du jardin du Luxembourg. Ils ont proposé diverses activités et de nombreuses animations : initiation à l'escalade, découverte de l'alpinisme au travers de conférences ou de projections de films, apprentissage de la slackline (sport récent s'apparentant au funambulisme)...

Concernant les pratiques hivernales, la championne de ski alpin, Laëtitia Roux, et celle de snowboard, Nelly Moenne-Loccoz, ont présenté leur discipline et signé des autographes, de même qu'étaient exposés les problèmes de sécurité en montagne. Un stand animé par des représentants du PGHM était destiné à ces questions, ainsi qu'une initiation aux recherches de victimes d'avalanches.

Des courses d'orientation, des marches nordiques, des randonnées culturelles ou gastronomiques ont été proposées tout au long de la journée.

Plus d'info : www.fetedelamontagne.org

Georges Elzière, président de la Fédération française des clubs alpins et de montagne.

LE PUY-EN-VELAY

Réputée pour ses monuments et sa célèbre dentelle, la ville est aussi capitale européenne du chemin de Compostelle.

Photo Christian Guy/Hémis.fr

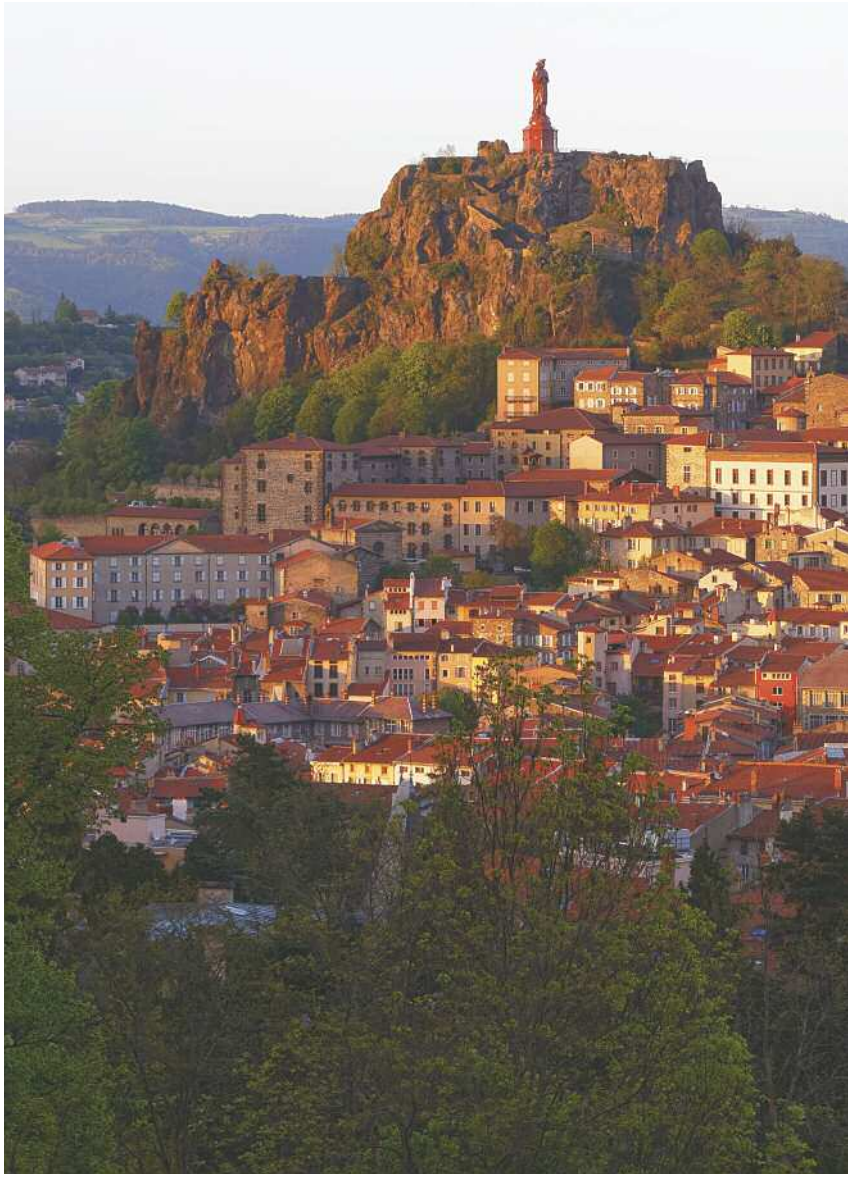

Pour la Montagne est édité par l'Association nationale des élus de la montagne : 7, rue de Bourgogne, 75007 Paris. Tél. : 01 45 22 15 13 - Fax : 01 45 22 15 26. **Directeur de la publication et directeur de la rédaction** Pierre Bretel. **Rédaction** Hervé Benoit, Laure Lachaise, Olivier Riffard, Jean-Marie Safra. **Conception graphique et réalisation** Patrick Maître (GMES). **Communication** Olivier Lamoureux. **Impression** L'Artésienne : 20, rue Tholozé, 75018 Paris. **N° de commission paritaire** 0114G84199. **ISSN** 0296-7987. **Abonnement** 55 € / 11 numéros.
Ce numéro a été tiré à 6 250 exemplaires. Dépôt légal : juillet 2015. Ce magazine est imprimé sur du papier certifié FSC.

LA HAUTE-LOIRE
REÇOIT LE 31e CONGRÈS

MARIE-NOËLLE BATTISTEL
Secrétaire générale de l'ANEM, députée de l'Isère

La députée de l'Isère et secrétaire générale de l'Association revient sur l'image de la montagne exposée sur les grilles du Sénat et la met en perspective avec les thèmes qui seront abordés les 15 et 16 octobre à l'occasion du 31e congrès de l'ANEM au Puy-en-Velay.

« L'exposition "Montagnes de France" sur les grilles du jardin du palais du Luxembourg nous a livré, entre deux de nos congrès, un instantané riche et coloré de la diversité et de la vitalité de nos massifs. L'écueil, bien sûr, était de véhiculer une image exclusivement grandiose basée sur une biodiversité à la fois riche et exceptionnelle, imposant la montagne comme un espace immuable à vocation de sanctuaire.

Cette dimension extraordinaire du patrimoine montagnard ne peut échapper à personne. Les élus de la montagne ont pleinement conscience des responsabilités que cela implique pour eux, et ils sont en toute logique parmi les premiers à en assurer la préservation avec conviction. Mais ils ont également à cœur de dépasser cette évidence pour défendre et gérer des territoires vivants dont la faune, la flore et les paysages sont le résultat d'une interaction constante et nécessaire avec l'homme. Il ne saurait y avoir de montagne telle que nous la connaissons sans montagnards.

Ce n'est donc pas un hasard si le 31e congrès de l'Association qui se réunira les 15 et 16 octobre au Puy-en-Velay, en Haute-Loire, s'est choisi pour intitulé "La montagne en tête", car il y sera fortement question d'affirmer un projet pour la montagne et les montagnards en phase avec les enjeux de notre temps, qu'il s'agisse de l'adaptation au changement climatique, des ressources dévolues aux collectivités dans le nouveau cadre territorial réformé ou de l'accès aux technologies numériques.

Annoncé dans son principe par le Premier ministre Manuel Valls lors de la clôture de notre 30e congrès, l'acte II de la loi Montagne sera bien entendu l'un des sujets majeurs du prochain congrès. Les deux parlementaires en mission sur le sujet depuis fin janvier, Bernadette Laclais et Annie Genevard, devraient être présentes pour échanger avec les congressistes sur la base de leurs conclusions rendues à Matignon dans le courant de l'été et présentées (en principe) au Conseil national de la montagne en septembre. Ces débats contribueront à l'aboutissement de ce projet d'acte II qui doit réaffirmer avec force le droit de la montagne à sa différence et à la solidarité nationale.

La réforme de la dotation globale de fonctionnement devrait être un autre temps fort du programme, avec notamment la recherche de modalités rigoureuses et transparentes qui puissent permettre la rémunération objective des aménités produites en montagne au bénéfice de la collectivité nationale tout entière.

Enfin, l'imminence du rendez-vous de la conférence sur le climat COP 21, en décembre à Paris, ne pouvait que nous inciter à revenir sur le rapport que l'Association avait rédigé en 2007 sur les voies d'adaptation du milieu montagnard au changement climatique, en plaçant celui-ci dans la perspective de la transition énergétique.

Bref, c'est sur un renouvellement de l'économie générale de la politique de la montagne que se penchera le congrès du Puy-en-Velay, en souhaitant que vous soyez nombreux à venir alimenter et enrichir nos débats. »

GDF SUEZ est maintenant
ENGIE
Parce que le monde change et avec lui toutes nos énergies, GDF SUEZ devient ENGIE. ENGIE investit dans la créativité de chacun et la collaboration de tous, pour mener à bien la transition énergétique.
By people for people*
engie.com
L'énergie est notre avenir, économisons-la !
*par nous pour tous
GDF SUEZ : SA AU CAPITAL DE 2 435 285 011 € - RCS NANTERRE 542 107 651